



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 68490

Texte de la question

M. Robert Lecou attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur le projet de loi portant engagement national pour l'environnement. En effet, il permet la réalisation de parcs éoliens sur le domaine public maritime ou dans la zone économique exclusive. Le dispositif envisagé n'astreint pas les futurs projets d'éoliennes en mer à la réalisation d'une étude d'impact, ni à la constitution d'une garantie financière au stade de la construction. Or les professionnels de la pêche estiment qu'il n'est pas de nature à prévenir la dégradation des habitats marins et craignent que leur activité n'en soit affectée. En conséquence il le remercie de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre afin de préserver le secteur de la pêche.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lecou](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68490

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 2010, page 223

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)